

**Conseil de sécurité**Distr. générale  
2 juin 2010

---

**Résolution 1926 (2010)****Adoptée par le Conseil de sécurité  
à sa 6327<sup>e</sup> séance, le 2 juin 2010**

*Le Conseil de sécurité,*

*Prenant acte avec regret* de la démission du juge Thomas Buergenthal, qui prendra effet le 6 septembre 2010,

*Notant* que, de ce fait, un siège deviendra vacant à la Cour internationale de Justice et qu'il faudra le pourvoir pour le reste du mandat du juge Thomas Buergenthal, conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

*Notant* que, conformément à l'Article 14 du Statut, la date de l'élection doit être fixée par le Conseil de sécurité,

*Décide* que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aura lieu le 9 septembre 2010 à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session.

---

